2026/005

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500648-20260305-2026_005-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de La Chapelle de Brain

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	11

Vote
A la majorité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de La Chapelle de Brain
Le : 05/03/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 5 Mars à 19:15, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle de Brain s'est réuni à la Mairie de La Chapelle-de-Brain, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORISOT Yohann, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/02/2026.

Présents : M. MORISOT Yohann, Maire, Mmes : HEUZÉ Céline, LEFEVRE Marie-Christine, MARTEL Jeannick, MM : DANET Tony, LAMENISOT Yoann, MOUROUX Grégoire, RANDONNET Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUTEMPLE Karine à Mme MARTEL Jeannick, PLANÇON-PROVOST Fabienne à Mme HEUZÉ Céline, M. GÉRARD Michel à M. RANDONNET Sébastien
Absents excusés : Mme TESSIER Delphine, M. DAVAL Rodolphe

A été nommé(e) secrétaire : Mme HEUZÉ Céline

2026/005 – Affectation des résultats 2025 - budget commune

Considérant que le compte financier 2025 voté préalablement par l'Assemblée fait apparaitre :

- un excédent de fonctionnement de 218 391,73 €
- un déficit d'investissement, hors restes à réaliser, de 131054,19 €
- un solde des restes à réaliser positif de 300 360,03 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1) Détermination du résultat d'exploitation 2025 à affecter :

==> Excédent antérieur reporté 100 000,00 €
==> Résultat de l'exercice 118 391,73 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 218 391,73 €

2) Affectation du résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

==> couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31 décembre 2025 : 0 €
==> couverture du financement des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début

2026/005

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500648-20260305-2026_005-DE

de l'année 2026 : 0 €
==> Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0 €

Montant du titre de recettes au compte 1068 : 0 €

3) Report du solde disponible

Le reliquat d'excédent, soit 218 391,73 €, sera repris au budget 2026 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/03/2026

Le Maire
Yohann MORISOT

MAIRIE DE LA CHAPELLE DE BRAIN 35

Secrétaire de séance
Mme HEUZÉ Céline

Publicité des actes de la commune par publication papier le